

Tablettes numériques dans les collèges de la Seine-Maritime

INTRO DUCTION

▶ Le Département de la Seine-Maritime a souhaité doter les collégiens de tablettes numériques à leur entrée en 6^e. Un outil pédagogique destiné à favoriser l'égalité des chances et la réussite éducative tout en réduisant la fracture numérique.



76

SEINE-MARITIME
LE DÉPARTEMENT



ACADÉMIE
DE NORMANDIE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Seine-Maritime

ÉDITO



Le Département porte une attention particulière à l'accompagnement numérique des collèges et des collégiens. Après avoir équipé de la fibre l'ensemble des établissements (déploiement terminé en 2022), mis en place des partenariats utiles pour doter les personnels et les familles les plus modestes d'outils informatiques durant le confinement, garantir un ENT et une bibliothèque numérique des collégiens accessibles à tous, nous défendons l'ambition d'aller plus loin.

Accompagner les collégiens en matière de numérique, c'est aussi veiller à ce que la fracture numérique ne se creuse pas. Vecteur d'inégalités, les difficultés dans l'accès aux équipements numériques sont aussi facteurs de développement de l'illectronisme.

Dans cet esprit, le Département a pris un engagement fort : doter tous les élèves de 6^e des collèges publics d'une tablette individuelle, à partir de la rentrée scolaire 2022.

C'est un investissement massif de la part de notre collectivité qui investira 40 millions d'euros en quatre ans, en plus des 700 millions d'euros déjà prévus dans le cadre des deux Plans Ambition Collèges.

Pour ce projet, nous avons souhaité mettre en place une démarche exemplaire reposant sur un important travail partenarial avec les services de l'Éducation nationale et les principaux des collèges. Ce groupe de concertation, dont je souhaite souligner la qualité du travail mené, est la cheville ouvrière et la condition de réussite de notre projet. Il s'agit, pour nous, de garantir un accès égal au numérique pour les élèves et vous offrir les outils indispensables aux offres pédagogiques de demain.

Élément phare des 76 propositions que je porte pour ce mandat, nous avons la certitude que cette attribution permettra de donner les mêmes chances à tous les collégiens de la Seine-Maritime, quels qu'ils soient et où qu'ils soient.

Bertrand BELLANGER

Président du Département
de la Seine-Maritime

SOMMAIRE

Un projet ambitieux pour la réussite éducative et l'égalité des chances	4
La concertation au cœur du projet	6
Former, accompagner les enseignants et les personnels de direction	7
L'équipement numérique	10
Une maintenance sur mesure	11



Mesdames, Messieurs les Principaux,

L'éducation aux usages du numérique fait pleinement partie des missions de l'École et constitue l'un des axes du projet pédagogique de l'Académie de Normandie.

C'est pourquoi l'académie de Normandie accompagne les projets d'équipement numérique des collectivités en faveur des élèves et de leurs apprentissages. Dans le cadre de la dotation des élèves de 6^e en tablettes par le Département de Seine-Maritime, l'académie déploie un plan ambitieux destiné à l'ensemble des personnels. L'objectif est que tous les personnels disposent d'un accompagnement personnalisé afin de mieux intégrer la dimension numérique à leurs pratiques pédagogiques.

Dès le printemps 2022, les personnels d'encadrement recevront une première formation. En mai et juin, les enseignants référents de chaque collège seront à leur tour formés, par bassin, afin de pouvoir accompagner leurs collègues dans les usages de ces équipements. Au premier trimestre de l'année scolaire, les enseignants intervenant en 6^e bénéficieront d'un dispositif hybride alliant une demi-journée de formation sur site à un parcours en ligne évolutif. Cette partie distante sera accessible pour les volontaires dès le mois de juin. Cette formation permettra à tous, élèves comme personnels, d'accompagner la transformation numérique de notre société.

Christine GAVINI-CHEVET

Rectrice de la région académique Normandie, Rectrice de l'académie de Normandie,
Chancelière des universités

Un système de gestion adapté	12
Des usages multiples adaptés à toutes les matières.....	13
FAQ (Questions / réponses)	14
Calendrier du projet	19



Chantal COTTEREAU

Vice-présidente en charge des collèges et de la réussite éducative

« L'équipement programmé de l'ensemble des collégiens et professeurs des 109 établissements publics est un engagement très fort. Cette démarche comprend un volet social prédominant. Il s'agit avant tout de résorber la fracture numérique, amplifiée par la crise Covid qui a révélé d'importantes disparités au sein des foyers. Favorisant le lien et une approche personnalisée, la tablette est inclusive. Elle proposera des solutions adaptées aux élèves en situation de handicap, permanent ou temporaire, et à ceux rencontrant des difficultés d'apprentissage. Au service de la pédagogie, l'outil vise à développer l'oralité, la collaboration et la créativité, tout en permettant l'auto-correction pour apprendre de ses erreurs et progresser. Il prépare l'avenir des jeunes dans une société où l'informatique est indispensable à tout niveau. »

UN PROJET AMBITIEUX POUR LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE ET L'ÉGALITÉ DES CHANCES

Le numérique fait partie du quotidien des jeunes générations. Il est aujourd'hui un outil complémentaire d'apprentissage, source de nouvelles pratiques. La réussite éducative étant l'une des priorités du Département, la collectivité a mis en place une politique forte du numérique pour favoriser l'égalité des chances au collège.

Dans le cadre de son Plan Ambition Collèges 2017-2024, s'élevant à 379 millions d'euros, le Département finance des travaux de restructuration et de rénovation des bâtiments, mais aussi de maintenance des équipements informatiques et numériques. La collectivité déploie actuellement la fibre optique dans les établissements, visant la connexion au très haut débit de tous les collèges publics de la Seine-Maritime avant la fin 2022. Un second plan d'un montant de 334 millions d'euros suivra pour la période 2024-2030.

La crise sanitaire a montré la nécessité d'avoir un équipement performant aussi bien en classe qu'à domicile. Après avoir lancé en 2016 l'espace numérique de travail Arsène76, le Département passe à l'étape suivante. Il s'apprête ainsi à fournir en septembre 2022 une tablette individuelle à tous les collégiens entrant en 6^e. Leurs enseignants seront également équipés. Les élèves conserveront cet outil jusqu'en classe de troisième.



Olivier WAMBECKE

Directeur académique de services de l'Éducation nationale de la Seine-Maritime

Dans un monde où le numérique occupe une place de plus en plus importante, il est essentiel que l'école permette aux élèves d'acquérir les compétences requises, qu'elle les prépare à la citoyenneté numérique et aux emplois de demain.

Il convient donc de saluer l'engagement exceptionnel du département qui par cette dotation, permet de pallier les inégalités matérielles entre les élèves, d'outiller les enseignants et de contribuer ainsi à la lutte contre l'illectronisme.



Patrick BEDEL

Principal du collège Denis-Diderot au Petit-Quevilly, secrétaire académique du syndicat Indépendance & Direction (I&D - FO)

« Je suis très favorable au développement du numérique. L'outil n'a pas vocation à remplacer le face-à-face pédagogique entre l'élève et l'enseignant, mais tend bel et bien à l'enrichir et à diversifier les approches pour susciter l'intérêt de chacun. Les technologies induisent l'expression et l'acquisition de nouvelles compétences transversales. En s'appuyant sur une réflexion collégiale, cette initiative va véritablement dans le bon sens. »



Sylvain CARON

Principal du collège Les Hauts du Saffimbec à Pavilly, secrétaire départemental du Syndicat National des Personnels de Direction de l'Éducation nationale (SNPDEN-UNSA)

« Je tiens à un être l'un des facilitateurs de ce beau projet. L'effort de la collectivité est colossal, tant en termes de coût que de travail préparatoire. L'outil informatique est essentiel dans nos environnements de travail comme à la maison et cette importante dotation est donc une opportunité. La démarche est cadrée et les établissements sont associés. Les points se précisent au fur et à mesure en tenant compte des avis exprimés. »

en chiffres

18 500 tablettes seront distribuées la première année, puis 13 000 les trois suivantes, afin d'équiper tous les collégiens de la 6^e à la 3^e et leurs enseignants. Le budget alloué est de 40 millions d'euros sur 4 ans.

LA CONCERTATION AU CŒUR DU PROJET

Pour œuvrer à la réussite du projet d'équipement numérique des collégiens de la Seine-Maritime, le Département a souhaité initier une démarche partenariale avec l'Éducation nationale et les établissements scolaires en vue de permettre une évolution des modalités pédagogiques offertes aux professeurs.

Dès juillet 2021, des réunions de travail ont eu lieu avec la Délégation régionale académique au numérique éducatif (DRANE) du Rectorat de l'académie Normandie et de la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale de la Seine-Maritime (DSDEN76).

Un groupe de travail a rapidement été constitué pour élaborer le projet aux côtés des services et des élus du Département. Ainsi la DRANE, des principaux de collèges, des référents pour les ressources et usages pédagogiques numériques (RRUPN) et le Réseau Canopé se réunissent mensuellement jusqu'à la phase de distribution des tablettes.

Ces intervenants participent activement à la co-construction du projet pour favoriser une mise en œuvre adaptée aux attentes et aux besoins de chacun.

dixit



« Intéressé par le sujet des apprentissages numériques, j'ai déjà travaillé avec le Département pour le développement de l'ENT Arsène76. Une nouvelle fois, la collectivité mise sur une méthodologie de qualité, basée sur l'écoute et l'échange. Dans le cadre de cette concertation, notre groupe de travail a défini la nature même de l'équipement retenu, bénéficiant de temps de partage avec d'autres collectivités pour profiter de leurs retours d'expériences. La tablette a ainsi été unanimement choisie. Intervenant à toutes les étapes, nous avons participé à la validation de la convention de prêt et nous resterons mobilisés jusqu'à la concrétisation du projet. »

Jean-Michel DELAUNE

Principal du collège Louise-Michel à Saint-Étienne-du-Rouvray

pour aller + loin

Pour recevoir l'équipement, une convention sera signée entre le département, la famille et l'élève d'une part et entre le département et les professeurs d'autre part.

FORMER, ACCOMPAGNER LES ENSEIGNANTS ET LES PERSONNELS DE DIRECTION

Tous les enseignants sont concernés par l'usage de la tablette numérique et son intégration dans les pratiques pédagogiques. Pour qu'ils puissent s'approprier cet outil, la DRANE a élaboré un programme de formation adapté pour accompagner la mise en œuvre du projet.

De mars à juillet 2022, la démarche concerne l'ensemble des acteurs du développement des usages numériques : délégation de la DRANE et référents pour les ressources et usages pédagogiques numériques, personnels de direction et corps d'inspection concernés.

Dès la distribution des tablettes à la rentrée de septembre 2022, les enseignants intervenant auprès des élèves de 6^e entameront un parcours de formation, en présentiel et à distance. Ils bénéficieront en amont dès le mois de juin d'un accès privilégié à des ressources pédagogiques numériques spécifiques. La formation, assurée par petits groupes, est pensée pour être adaptable et personnalisable. Des modules pourront ainsi être choisis en fonction de besoins spécifiques liés à la discipline ou aux compétences visées.

dixit



« La DRANE travaille en partenariat avec les collectivités du territoire normand, autour de projets à destination d'élèves de la maternelle à la terminale. Présente aux côtés du Département de la Seine-Maritime depuis le début de la réflexion, elle se mobilise maintenant pour assurer la formation de plus de 3 500 enseignants ainsi que des principaux et principaux adjoints. Il est nécessaire que tous les professeurs maîtrisent les fonctions de base pour que les élèves puissent ensuite à leur tour les acquérir, en vue d'un usage pertinent et raisonné. Nous entamons aujourd'hui une étape cruciale pour préparer le socle nécessaire, et notre plan de formation est prêt pour les mois à venir. »

Isabelle MÉZERAY

Déléguee régionale académique au numérique

en chiffres

3 500, c'est le nombre d'enseignants titulaires qui seront équipés d'une tablette et se verront proposer une formation.



Des modules d'information
en ligne seront proposés
aux familles tout au long de
la distribution des tablettes.



L'ÉQUIPEMENT NUMÉRIQUE

Le matériel prêté est composé d'une tablette et de ses écouteurs (iPad 10.2 d'une capacité de 64 Go pour les collégiens et de 256 Go pour les enseignants), d'une coque de protection, d'une housse de protection et d'un chargeur. La tablette à destination des professeurs est munie d'un clavier.

dixit



« Les tablettes des collégiens sont contrôlées de façon à ne pas pouvoir installer ou désinstaller des applications hors celles autorisées par les enseignants ou ne pas aller sur des sites illégaux ou inadaptés. Les enseignants ont une plus grande latitude afin d'adapter l'outil à leur pédagogie. »

Virginie LOLIVRET

Cheffe du projet DNET au Département de Seine-Maritime

Exemple de tablette

Conférence vidéo multi-users

Appareil photo, caméra HD

Montage vidéo avec iMovie, et studio audio avec GarageBand

Apprentissage du coding avec Swift Playground

Multi-tâche. La fonctionnalité Split view permet de travailler avec plusieurs apps en parallèle



Autonomie réelle de 10 h. Une journée complète de travail au collège.

Outils de mise en page avec Pages, tableur avec Numbers, présentations avec Keynote.

Réalité augmentée : nombreuses apps disponibles dans de nombreuses disciplines, ex : maths avec Geogebra

Accès direct à l'ENT Arsène 76

UNE MAINTENANCE SUR MESURE

Le Département de la Seine-Maritime, pilote du dispositif, assurera la maintenance des équipements. « Les modalités sont en cours de finalisation », explique Jean-Christophe Thorel, directeur du numérique et des environnements de travail au sein du Département de la Seine-Maritime.

Un service d'assistance technique sera mis en place pour le matériel, les systèmes d'exploitation, les comptes ou encore les paramètres personnels afin de gérer toutes les sollicitations des utilisateurs.

Prêtées à titre individuel en contrepartie de la signature d'une charte de bon usage, les tablettes pourront être identifiées grâce à leur numéro de série. Ce dernier permettra ainsi le suivi, la maintenance et la gestion des droits d'accès. L'expérience des Départements ayant conduit des projets similaires avec des élèves pouvant retourner à leur domicile avec les équipements fait apparaître un très faible niveau de dégradation et de casse. « Les besoins de réparation ou de renouvellement des équipements seront analysés au cas par cas, notamment au regard de la charte de bon usage », souligne Virginie Lolivret, cheffe du projet pour la DNET du Département. Un règlement précisera la bonne utilisation du matériel.

Enfin, le déploiement de ces équipements mobiles implique la mise à niveau de la couverture wifi. Une opération d'installation de bornes est en cours de réalisation dans les collèges. Il sera mis en service après approbation de la convention relative au projet. Les chefs d'établissement auront la possibilité d'activer ou de désactiver ces bornes en fonction des besoins.



Prévenir le vol des appareils

Que ce soit au sein du collège ou à l'extérieur de l'établissement, la lutte contre le vol a été une préoccupation majeure des acteurs du projet d'équipement numérique des collégiens. Gravés au logo du Département et identifiés individuellement par leur numéro de série comme appartenant au Département, les appareils ne peuvent pas être reconfigurés. Les tablettes seront de ce fait rendues inutilisables. Par ailleurs géolocalisables, elles peuvent être retrouvées en cas de perte ou de vol.

Jean-Christophe THOREL

Directeur du numérique et des environnements de travail au sein du Département de la Seine-Maritime



UN SYSTÈME DE GESTION ADAPTÉ

Pour gérer les appareils, les utilisateurs et les groupes d'utilisateurs, les différents acteurs du projet ont retenu une solution de gestion spécialement conçue pour le secteur de l'éducation. Elle permet d'optimiser l'usage des appareils mobiles, les recenser, les sécuriser et proposer un mode d'apprentissage approprié.

Ce système de gestion fonctionne avec trois applications distinctes adaptées aux besoins de ses différents utilisateurs : enseignants, parents d'élèves et collégiens.

Les enseignants disposent ainsi des outils indispensables pour gérer leur classe. Ils peuvent préparer leurs cours, gérer les accès et poser, par exemple, des restrictions sur certains sites ou applications, envoyer des messages personnalisés, créer un écran d'attention, démarrer une classe ad-hoc ou encore partager des documents.

Les parents ont aussi accès à des commandes de gestion qui les autorisent, par exemple, à limiter des applications ou des fonctionnalités de l'appareil.

Enfin, les collégiens disposent d'autorisations restreintes sur leur appareil. Ils obtiennent un accès automatique à des supports spécifiques par matière. Les autres contenus sans rapport avec la discipline étudiée peuvent être masqués.

Pour aller plus loin : <https://www.jamf.com/fr/produits/jamf-school/>

à noter

La gestion des appareils mobiles (Mobile Device Management ou MDM) permet de gérer des appareils à grande échelle, déployer, inventorier et sécuriser les tablettes.

dixit



« Pour éviter de ralentir la connexion internet lorsque toute une classe a besoin de télécharger simultanément un même fichier, le professeur peut le télécharger et l'envoyer directement aux élèves. »

Sébastien LETHUILLIER

Directeur-adjoint de la direction des collèges et de l'éducation,
Directeur de projet du plan tablettes

DES USAGES MULTIPLES ADAPTÉS À TOUTES LES MATIÈRES



dixit



« Je mets à profit mon expertise pédagogique et technique au sein du groupe de travail initié par le Département. J'utilise la tablette au quotidien depuis une dizaine d'années. Complétant et enrichissant l'enseignement, elle permet un apprentissage à la fois collectif et plus individualisé. Les possibilités sont grandes. Permettant l'accès à de nombreuses ressources et la production de contenus, elle propose des fonctionnalités intéressantes pour toutes les disciplines, selon les scénarios pédagogiques élaborés par l'enseignant : analyse d'un geste filmé en EPS, retouche d'images en arts plastiques, enregistrement audio d'un exposé... Créant du lien entre le travail en classe et le travail en dehors de la classe, elle rend les élèves acteurs de leur apprentissage, favorise leur créativité et la coopération. »

Adrien LEFRANC

Professeur de mathématiques en collège et expert mobilité
au sein de la DRANE

FAQ (QUESTIONS / RÉPONSES)

1. Qui gère l'inventaire des tablettes ?

Lors de leur distribution, les tablettes feront l'objet d'un inventaire, géré par le Département de la Seine-Maritime. Cet inventaire comportera le numéro de série de la tablette associée à son bénéficiaire (le collégien par exemple). Le suivi global sera assuré par le Département. Il sera demandé au collège d'informer le Département de toute évolution : collégien changeant d'établissement, arrivée d'un nouvel élève dans l'établissement par exemple.

2. Qui assure la maintenance de tablettes ?

Le Département de la Seine-Maritime assurera la maintenance des équipements pendant toute la durée de la mise à disposition des tablettes. Dans ce cadre, les familles, les collégiens et les personnels auront accès à un service spécifique pour signaler les difficultés rencontrées.

3. Qui est le référent tablettes au sein du collège ?

La désignation du référent tablettes du collège relève de l'établissement dans le cadre de son autonomie pédagogique. Le Référent pour les ressources et usages pédagogiques numériques (RRUPN) pourrait ne pas être référent tablettes. En effet, la réglementation prévoit que le rôle du RRUPN peut se limiter à celui d'interface entre les utilisateurs locaux et l'assistance et de gestion des applications. Toutefois, l'intérêt du dispositif en lien direct avec les objectifs de la mission du RRUPN incite les chefs d'établissement à souhaiter leur confier cette mission, dans une démarche à partager avec eux.

4. La formation des référents tablettes

Les référents tablettes des collèges bénéficieront d'un parcours dit « Magistère ». Considérant leur rôle central dans le dispositif, leur formation prioritaire sera organisée en amont. Ils seront également formés aux équipements, aux outils de gestion de flotte et aux usages pédagogiques.

5. La formation des enseignants

La Délégation Régionale Académique au Numérique Éducatif organisera et assurera un parcours de formation adapté pour les enseignants. Il visera la maîtrise de l'outil et de ses usages pédagogiques afin de pouvoir l'intégrer progressivement à leur pratique professionnelle quotidienne. Le Département de la Seine-Maritime organisera également des formations de prise en main de l'outil. En complément, des tutoriels seront disponibles.

6. La formation des parents et des collégiens

Les parents auront accès à des webinaires (formation en ligne). Ces webinaires auront pour vocation de faciliter la prise en main des tablettes et d'en comprendre les principales fonctionnalités. De la documentation en ligne sera également disponible. Les élèves quant à eux apprendront à manier les tablettes au fil des séquences pédagogiques.

7. Quel lien avec Arsène76 ?

L'Espace Numérique de Travail, Arsène76, sera accessible avec les tablettes en lien web et depuis l'application mobile. Les utilisateurs d'Arsène76 retrouveront toutes les informations de leur espace numérique de travail (vie scolaire, messagerie, documents partagés...).

8. Le bridage des tablettes

L'équipement est strictement destiné à des usages éducatifs et pédagogiques. Les collégiens auront accès à un « store collégien » et ne pourront pas télécharger d'applications autres que

celles définies avec le corps enseignant et mises à disposition dans le « store ». L'accès au web sera configuré par le réseau du collège : blocage de contenus, sites non accessibles, ou bien, accès autorisés à Arsène76, au réseau CANOPÉ, à la bibliothèque numérique des collégiens, Livre&vous. Dans l'enceinte des établissements et durant le temps scolaire l'usage des tablettes sera soumis au règlement intérieur du collège. En complément, un contrôle parental permettra également aux parents d'aller au-delà des restrictions générales, par exemple pour limiter les plages horaires de connexion hors temps scolaire. Sur le temps extrascolaire, les usages relèveront de la responsabilité des responsables légaux des élèves concernés ou des personnels équipés.

9. Traçabilité des tablettes dans le collège

Grâce à l'inventaire et au code barre permettant son identification, il sera possible savoir quelle tablette appartient à qui, le numéro de série de la tablette étant associé à son bénéficiaire. Chaque tablette demande un code d'accès avant usage est sera propre à chaque élève ou utilisateur. Une application permettra à l'enseignant de vérifier que l'ensemble des élèves de sa classe est bien connecté.

10. Géolocalisation des tablettes

La géolocalisation sera activable en cas de vol ou de perte de la tablette afin de permettre de la retrouver.

11. Le vol et la dégradation des tablettes

Les tablettes ont été sélectionnées notamment au regard de leur robustesse. Elles seront fournies avec une coque et une housse de protection. Les utilisateurs s'engageront à prendre soin du matériel qui leur est remis et à respecter les précautions d'utilisation du constructeur : à titre d'exemple la tablette devra toujours être transportée dans sa housse de protection. En cas de dégradation, de vol ou de perte de la tablette, la réparation ou le remplacement du matériel dépendra de l'examen de chaque situation. Les tablettes sont équipées d'un dispositif de blocage en cas de vol. Ainsi, elles ne seront d'aucune utilité si elles sont volées. De plus, elles seront géolocalisables et par conséquent faciles à retrouver.

12. La responsabilité de l'élève en cas de casse ou de dégradation de la tablette

La responsabilité de l'élève sera déterminée par l'examen de chaque situation en fonction notamment de la bonne utilisation de la tablette. Tout sinistre devra être déclaré sans délai selon une procédure qui sera communiquée lors de la remise des équipements. La déclaration de sinistre permettra de déclencher le blocage de la tablette et sa géolocalisation. Une importante communication préventive sera réalisée lors de la distribution sur ce sujet. Les élèves et leurs responsables légaux signeront une convention lors de la remise de la tablette par laquelle ils s'engageront à prendre soin de l'équipement qui leur est remis.

13. Une caution sera-t-elle demandée aux parents ?

Il n'est pas prévu de caution dans le cadre du prêt des tablettes aux élèves. Les élèves et leurs responsables légaux seront engagés par la convention qu'ils auront signée à la remise de la tablette en 6^e.

14. Utilisation de la tablette à la maison par les élèves en plus de son utilisation en classe

La tablette est mise à la disposition des élèves pendant 4 années, de la 6^e à la 3^e, afin d'en favoriser l'usage au collège mais également au domicile. Un examen particulier sera réservé aux situations de collégiens quittant définitivement le département de la Seine-Maritime avant la fin de leur 3^e.

15. Que deviendront les tablettes au bout de 4 ans ?

La tablette accompagnera l'élève jusqu'en 3^e. À ce stade du projet plusieurs pistes sont à l'étude avec une volonté de favoriser le réemploi.

16. Les Conseillers Principaux d'Éducation, les Assistants d'Éducation, les Accompagnants des Élèves en Situation de Handicap seront-ils équipés ?

Le projet vise prioritairement les personnels enseignants qui mobiliseront ces équipements en classe pendant les cours. Chaque collège disposera de tablettes supplémentaires qui pourront être mobilisées par les personnels non dotés individuellement, et qui en feraient un usage en faveur des apprentissages des élèves, par exemple lors des permanences. Ainsi, les personnels CPE, AED et AESH pourront avoir recours à ces équipements.

17. Qui gardera la tablette pendant l'été ?

La tablette sera conservée par le collégien de son entrée en 6^e, pendant les années scolaires qui suivent, pendant l'ensemble des périodes correspondantes de vacances scolaires, jusqu'à la fin de son année de 3^e.

18. En cas de changement de collège dans la Seine-Maritime ?

En cas de changement de collège tout en restant en Seine-Maritime, l'utilisateur conservera son matériel. Ce changement d'établissement devra cependant être signalé afin de tenir à jour l'inventaire.

19. Nouvel arrivant dans un collège de la Seine-Maritime

En cas d'arrivée en cours d'année scolaire dans un collège du département, le nouvel arrivant devra être signalé pour pouvoir être doté de l'équipement dans les meilleurs délais.

20. Tablette non rechargée ?

Au même titre que les élèves doivent venir en cours avec leurs affaires pour travailler (livres, cahiers, stylos...), ils devront veiller à ce que la tablette soit chargée afin de leur permettre de participer à la séquence pédagogique prévue par l'enseignant. Si leur équipement n'est pas chargé, ils devront suivre les séquences avec un camarade. Chaque établissement pourra décider dans son règlement des conséquences pour l'élève d'une telle situation.

21. Comment se fera le changement de niveau de classe et des outils nécessaires aux élèves ?

Les tablettes seront dotées d'applications et auront accès à un store applicatif et de ressources pédagogiques référencées par le rectorat et la direction des services départementaux de l'éducation nationale allant de la 6^e à la 3^e. Ces ressources pourront être différenciées selon le niveau de classe.

22. La fourniture des manuels scolaires ?

La fourniture des manuels scolaires est indépendante de la mise à disposition des tablettes. Il s'agit d'une compétence de l'éducation nationale et d'un choix des établissements. Un établissement le décidant pourra déployer ses manuels scolaires sur les tablettes.

23. Pourquoi le choix des tablettes ?

Entre tablettes et ordinateurs portables, ces derniers auraient été plus pratiques d'utilisation. Cependant pour le collège, la tablette est un outil :

- ▶ plus simple à mobiliser en classe,
- ▶ plus facile à prendre en main pour un élève de collège,
- ▶ plus facile à sécuriser et à administrer à distance,

- ▶ qui favorise davantage le travail de collaboration et de création,
- ▶ qui a plus d'autonomie qu'un PC standard,
- ▶ qui est plus léger.

24. Quels sont les bénéfices pédagogiques d'une tablette pour la scolarité des élèves ?

De manière générale, l'usage d'outils mobiles permet de développer l'engagement actif des élèves dans leurs apprentissages et de favoriser la créativité et la production de contenus multimédias.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES ILLUSTRÉS PAR DES EXEMPLES D'USAGES :

Favoriser le travail personnel de l'élève

Dans la classe

- ▶ activités différenciées du point de vue des ressources, des consignes et/ou des productions réalisées par les élèves
- ▶ utilisations ponctuelles pendant la séance : prendre des photos pour rendre compte d'un TP, écouter un fichier audio à son rythme, consulter un site web

Hors la classe

- ▶ dispositif "devoirs faits" (Jules, ENT...)
- ▶ travail demandé aux élèves (classe inversée, consultation de l'ENT, activités de mémorisation)

Dans et hors la classe

- ▶ accès à des ressources (audio, vidéo, 3D) et manuels numériques

Faciliter le travail en groupe et la collaboration

Dans la classe

- ▶ fonctionnement en ateliers
- ▶ consultation autonome de ressources
- ▶ utilisation d'outils collaboratifs
- ▶ répartition des tâches au sein d'un groupe facilitée
- ▶ partage et projection simplifiés des productions des élèves

Hors la classe

- ▶ sorties scolaires (compte-rendu multimédia, carnet de voyage, consultation de ressources)
- ▶ projets culturels (multiplicité des supports de production)

Développer une école inclusive

- ▶ adaptation, différenciation
 - utilisation de la réalité augmentée (oralisation d'une consigne...)
 - applications spécifiques (Logiral pour ralentir la vidéo, dictée vocale...)
- ▶ remédiation, consolidation, approfondissement
 - exercices individualisés et/ou autocorrectifs

Développer les compétences orales

- ▶ enregistrement simplifié et régulier
- ▶ écoute autonome
- ▶ webradio / webTV

Évaluer avec rétroaction immédiate

- ▶ en début de séance (réactiver des notions)
- ▶ en cours de séance (bilan d'étape, vérifier la bonne compréhension)
- ▶ en fin de séance (faire le point sur les notions vues au cours de la séance, questionnaire individualisé sur les difficultés rencontrées)

25. Quelle obligation pour les enseignants d'utiliser les tablettes avec les élèves ?

Les équipements fournis aux élèves sont mobilisés par l'enseignant, dans la classe et hors la classe, lorsque celui-ci estime qu'ils constituent une plus-value pour les apprentissages des élèves. Dans ce cadre, il ne peut s'agir d'imposer à un enseignant l'usage des équipements mais bien entendu, les formations qui seront mises en œuvre ont vocation à favoriser de nouvelles pratiques pédagogiques qui utilisent le numérique.

26. La charte d'usage au numérique

Faire une photo en classe, faire une vidéo pose la question du droit à l'image de celles et ceux qui seraient photographiés ou filmés. La charte d'usage au numérique doit être annexée au règlement intérieur des collèges. Elle est expliquée et disponible à partir du site internet de l'académie de Normandie qui met une application spécifique à disposition. Les collèges devront adapter la charte des usages du numérique aux usages de ce nouvel équipement. À noter également que les professeurs pourront depuis leur équipement bloquer les tablettes des élèves ou bien désactiver les fonctions de caméra, de navigation web...

27. Quel avenir pour les salles informatiques des collèges

Il n'est pas envisagé de supprimer les salles informatiques et les autres ordinateurs du collège. En effet, à ce stade, seuls les 6^e seront équipés de tablettes, les salles informatiques continueront à être utilisées pour les autres niveaux. C'est uniquement lorsque l'ensemble des élèves d'un collège sera équipé qu'il conviendra de mener une réflexion commune sur le niveau de déploiement des postes fixes.

28. Le temps passé sur les écrans

De nombreux orthophonistes, et de façon générale, les neurosciences préconisent d'être vigilant sur le temps passé sur les écrans. Au domicile ou en classe, l'usage de la tablette sera ponctuel, car la tablette ne pourra pas être utilisée à d'autres fins que le collège. En classe, l'utilisation ne sera pas non plus permanente : il s'agit d'un outil complémentaire devant permettre de diversifier les apprentissages et de faciliter l'enseignement. Ainsi, les modes d'apprentissages « classiques » (cahiers, stylos...) perdureront.



Vous avez d'autres interrogations,
scannez ce qr-code
ou rendez vous sur cette page
www.seinemaritime.fr/tablette-collegiens

CALENDRIER DU PROJET

juillet - août 2021	lancement du projet et début des échanges avec l'Éducation Nationale
septembre 2021	décision du Conseil Départemental
septembre > novembre 2021	concertation autour du choix du type d'équipement avec le groupe de travail
décembre 2021	choix du type d'équipement : tablette
décembre 2021 - janvier 2022	concertation autour du type de tablette et des logiciels associés
mars - avril 2022	concertation, définition des processus et des applicatifs
février - avril 2022	construction de l'ensemble du système
	<ul style="list-style-type: none">→ la réception et la préparation des tablettes (logistique + manutention),→ la récupération des annuaires et création des comptes utilisateurs,→ la mise en place des systèmes de droits et habilitations par collège / classe / utilisateur, les paramétrages de sécurité,→ l'installation physique et le paramétrage de Serveurs Apple (mac mini) dans chaque collège
mai - juin 2022	distribution des équipements aux personnels
	formation des chefs d'établissement et référents tablettes des établissements
juillet - août 2022	préparation distribution aux élèves
septembre - octobre 2022	distribution aux élèves
septembre > décembre 2022	formation des professeurs
septembre 2021 - juin 2022	déploiement du WIFI dans les collèges



 **ACADÉMIE DE NORMANDIE**
Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Seine-Maritime

*Liberté
Égalité
Fraternité*